

***Tu as entre 11 et 18 ans et tu habites Toulaud !  
Un concours de projets t'est proposé pour booster ton village du 1er  
février au 31 juillet 2021.***

Ce concours a pour but de prendre en compte les besoins, suggestions et envie des jeunes de Toulaud. Les propositions peuvent être des projets visant plusieurs domaines : le sport, l'urbanisme, la culture, les loisirs, le civisme, la sécurité... (tous projets de type gymnase ou piscine seront exclus).

Les projets retenus seront réalisables de 2022 à 2025.

La participation est ouverte à chaque adolescent ou groupe d'adolescents de notre commune de 11 à 18 ans (sous l'entière responsabilité d'un représentant légal pour les mineurs).

Une fiche d'information sur chaque participant devra être remplie, avec le nom du groupe, le prénom et le nom, date de naissance, adresse et adresse mail. Cette fiche est téléchargeable sur le site de Toulaud dans l'onglet CCAS.

Pour concourir, le(s) participant(s) doit présenter un projet détaillé (sur un maximum de 2 pages format A4 ou une présentation virtuelle), accompagné, s'il y a lieu, de croquis, plans, maquettes. Le dossier complet comprenant notamment un chiffrage financier sera monté avec l'aide de "parrains" (1 élu de la commune et 1 membre du CCAS ou du CMCL) lors des entretiens.

***Planning :***

- **31 janvier** : date limite de dépôt des inscriptions
- **Février** : étude des dossiers par 1 membre du CCAS et 1 membre du CMCL
- **Début mars** : pour chaque projet, premier entretien avec les parrains
- **Fin avril** : deuxième entretien éventuellement avec les parrains
- **Fin mai** : dernier entretien pour finaliser le dossier
- **31 juillet** : dépôt définitif des dossiers.

La délibération du Jury aura lieu entre le 1er août et le 30 septembre 2021. Les gagnants seront annoncés début octobre 2021 sur le site internet de la Mairie. Un e-mail leur sera adressé. Les 3 premiers projets réalisables seront récompensés comme indiqué ci-dessous :

- **1er Prix** : 500 Euros – Le gagnant du 1er prix, avec la participation des élus de la commune, participera à la réalisation de son propre projet.

- **2ème Prix** : 250 Euros

- **3ème Prix** : 100 Euros

Si le 1er prix est du type investissement, après réalisation, la commune de Toulaud apposera sur la construction une plaque avec le nom du ou des gagnants. Un lot de consolation sera distribué à tous les participants. La consultation du règlement est disponible sur le site.

***A VOS IDEES !!!!***